

## Formation

# FORMER À LA PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

La mise en œuvre d'une démarche de prévention du risque chimique amène les acteurs de la prévention à développer un ensemble de compétences spécifiques. Pour répondre à ce besoin, l'INRS a conçu une offre de formation multimodale.

**CHEMICAL RISK PREVENTION TRAINING – *The implementation of a chemical risk prevention approach leads prevention players to develop a set of specific skills. To meet this need, INRS has designed a multimodal training offer.***

NICOLAS  
FAUVEL,  
GÉRARD  
MOUTCHE  
INRS,  
département  
Formation

La prévention des risques professionnels liés aux agents chimiques et plus particulièrement les risques inhérents aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) constitue un enjeu majeur en matière de protection de la santé des travailleurs. La dernière enquête Sumer (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques) de 2017 fait apparaître qu'un tiers des salariés du secteur privé déclare être exposé à au moins un produit chimique et que 10 % d'entre eux utilisent au moins un produit chimique cancérigène dans le cadre de leur activité professionnelle.

Répondant aux mêmes exigences que pour toute démarche de prévention, la formalisation de la prévention du risque chimique (évaluer, supprimer ou réduire les risques, informer et former) est identique à celle mise en œuvre pour l'ensemble des risques professionnels. Elle s'appuie sur les principes généraux de prévention définis dans le Code du travail (articles L. 4421-1 et suivants).

L'approche générale de la prévention du risque chimique repose sur une première étape d'évaluation du risque, qui relève de la responsabilité de l'employeur et qui consiste notamment à repérer tous les produits chimiques présents ou susceptibles d'être rencontrés par les salariés de l'entreprise, étape préalable à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention pertinent, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. La mise en œuvre d'une démarche de prévention du risque chimique requiert le développement de compétences spécifiques pour tous les acteurs intervenant dans la démarche de

prévention : employeur, salarié, préventeur, médecin du travail et acteurs des services de prévention et santé au travail, fonctionnel de sécurité, ingénieur HSE.

Pour répondre à ce besoin, l'INRS a conçu une offre de formation généraliste sur l'évaluation et la prévention du risque chimique, utilisant des modalités d'apprentissage variées et adaptées aux compétences à acquérir : autoformation (en e-learning), formation à distance accompagnée d'un tuteur (distanciel), formation en présentiel, ou encore selon une modalité hybride (présentiel et distanciel).

### Une autoformation pour acquérir les connaissances de base

Destinée à toute personne souhaitant acquérir ou consolider un socle de connaissances préalables sur le risque chimique, l'autoformation e-learning « *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques (réf. C@1501)* », en accès libre sur le portail d'e-formation de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr>), permet de découvrir et de comprendre au travers de contenus interactifs les enjeux que représente la prévention liée à l'utilisation de produits chimiques dans un environnement professionnel. L'apprenant bénéficie, en autonomie et à son rythme, d'un apport de connaissances sur les propriétés physicochimiques et toxicologiques des produits chimiques présents dans le milieu professionnel. Il apprend également à exploiter les informations contenues dans une fiche de données de sécurité (FDS), et il acquiert les fondamentaux sur la réglementation qui s'applique en matière de risque chimique.



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS/2021

La manipulation de certains produits chimiques (ici du chlore) nécessite le port d'équipements de protection (lunettes, gants...).

Cette autoformation propose un quiz final d'évaluation, et une attestation de réussite est délivrée en cas de succès. Cette attestation est requise pour suivre les autres formations proposées sur la démarche d'évaluation et de prévention du risque chimique.

### Des parcours de formation pour mettre en œuvre la démarche de prévention

À l'issue de l'acquisition du socle de connaissances apportée par l'autoformation, deux parcours de formation sont proposés par l'INRS pour apprendre à conduire une démarche d'évaluation du risque chimique et pour savoir élaborer et suivre un plan d'actions de prévention.

Le premier parcours, destiné principalement aux préventeurs d'entreprise mais aussi aux ingénieurs, techniciens et fonctionnels « sécurité et santé au travail », est composé de deux formations. La première, « *L'évaluation des risques liés aux agents chimiques (réf. C@1502)* », est proposée en formation accompagnée à distance. Cette modalité offre à l'apprenant de la flexibilité dans son organisation, grâce aux contenus accessibles en ligne, et s'appuie sur l'accompagnement d'un tuteur pour aider le stagiaire à progresser dans l'acquisition des connaissances. En prenant exemple sur des situations de travail filmées, cette formation apprend à détecter les risques chimiques,

à analyser les conditions de travail, à mettre en œuvre la démarche de prévention du risque chimique. Elle permet également de découvrir des outils d'aide à l'évaluation, comme le dispositif Seirich<sup>1</sup>.

La seconde formation de ce premier parcours, « *Prévenir les risques liés aux agents chimiques (réf. CC1503)* », est consacrée à la démarche de prévention. Elle se déroule en présentiel, pour faciliter une pédagogie participative des apprenants, lesquels réalisent des études de cas et effectuent des retours d'expérience issus d'entreprises. Cette formation fournit les savoir-faire nécessaires pour définir les mesures préventives à mettre en œuvre et pour construire un plan d'actions de prévention du risque chimique.

À noter qu'une autre formation, « *Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques (réf. C@1503)* », est disponible pour les apprenants qui souhaitent acquérir en une seule fois l'ensemble des compétences de ce premier parcours, en combinant des séquences pédagogiques distancielles et présentielles.

Un second parcours de formation hybride présentiel/distanciel s'adresse spécifiquement aux médecins du travail. La formation « *Organiser le suivi médical des salariés exposés aux agents chimiques (réf. B@1501)* » fait suite à l'autoformation en ligne. Elle permet d'acquérir les connaissances



nécessaires à l'organisation du suivi médical des salariés exposés aux risques chimiques et de conseiller les employeurs sur la mise en œuvre d'actions de prévention. Les médecins du travail sont accompagnés à distance sur l'évaluation et la prévention du risque chimique et suivent une journée en présentiel, au cours de laquelle ils sont confrontés à des cas cliniques d'exposition à des substances chimiques donnant lieu à des échanges entre pairs sur l'organisation du suivi médical à mettre en œuvre.

L'offre de formation généraliste de l'INRS sur la démarche de prévention est complétée par des formations spécialisées destinées à des préventeurs (amiante, nanomatériaux, métrologie et prélèvement d'atmosphère, ventilation, reproduction et travail, suivi médical...)<sup>2</sup>.

### Une formation de formateurs à la prévention des risques chimiques

L'INRS propose une offre de formations de formateurs sur tout un ensemble de risques professionnels<sup>3</sup>. Cela permet au réseau Prévention (INRS, Cnam/DRP, Carsat/Cramif/CGSS, etc.) de s'appuyer sur des relais, lesquels pourront former des salariés à la prévention des risques professionnels, en disposant d'une compétence certifiée.

C'est dans ce cadre que l'INRS propose une formation de formateurs à la prévention des risques

chimiques. Cette formation est destinée aux formateurs d'organismes de formation ou d'entreprises, souhaitant dispenser une formation à la prévention des risques chimiques à destination des préventeurs ou des référents d'entreprises (dont les TPE-PME) selon le référentiel de compétences établi par les organisations professionnelles (FranceChimie, UIMM, SIPEV), le ministère chargé du Travail, la Cnam et l'INRS.

Cette formation est suivie d'une évaluation qui permet au formateur, en cas de réussite aux épreuves finales, de disposer d'une certification INRS - Réseau prévention (Assurance maladie - Risques professionnels<sup>4</sup>). Cette certification est également accessible directement à des candidats pensant disposer des acquis et des compétences suffisants, qui peuvent alors se présenter à l'évaluation sans suivre le parcours pédagogique proposé par l'INRS. Toutefois, la formation de formateurs est préconisée afin de mettre à jour les connaissances des candidats à la certification et de leur permettre de bien connaître les outils proposés. Dans tous les cas, le responsable pédagogique du dispositif examine les prérequis des candidats qui proposent leurs dossiers de candidature (téléchargeable sur le site internet de l'INRS<sup>5</sup>).

Le fait de disposer d'un réseau de formateurs capables de former des salariés à la prévention des risques chimiques permet aux entreprises d'organiser des formations de leurs personnels pour se doter de compétences spécifiques, dans l'objectif de :

- s'engager dans des démarches de prévention bien jalonnées ;
- procéder à l'évaluation rigoureuse des risques chimiques ;
- mettre en place des mesures de prévention propres aux risques chimiques.

Cette certification de formateur à la prévention des risques chimiques par l'INRS fait l'objet d'un dépôt au répertoire spécifique de France Compétences ; elle est en cours d'instruction par ses services. ●

1. Le logiciel *Seirich* (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) a été développé par l'INRS et est proposé aux entreprises par le réseau Assurance maladie - Risques professionnels. Il est destiné à les aider à évaluer les risques chimiques. Présentation de la démarche et outil accessibles sur : [www.seirich.fr](http://www.seirich.fr).

2. Voir : <https://www.inrs.fr/pages-de-recherche/recherche-stages-par-theme.html?themeStage=Risque%20chimique>.

3. Notamment sur les risques suivants : troubles musculosquelettiques : TMS ; prévention des risques liés à l'activité physique : Prap ; risques psychosociaux : RPS ; Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés : Catec ; intervention sur matériaux et locaux contenant de l'amiante ; etc.

4. Le réseau AM-RP comprend : la Cnam (Direction des risques professionnels), les services Prévention des Carsat/Cramif/CGSS, l'INRS et Eurogip.

5. Voir : [https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=FF1530\\_2022](https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=FF1530_2022).



© Gael Kerbaol/INRS/2018